

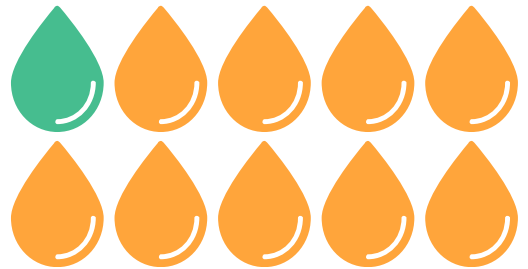
EAU ET IRRIGATION

Nous rappelons que la première préconisation en matière de gestion de l'eau est **l'économie** via une utilisation efficiente de la ressource (bonnes pratiques pour un usage raisonné, s'appuyer sur la connaissance de son sol et ses besoins, accepter de produire autrement...).

Nous traiterons donc ici de l'aspect eau destinée à l'irrigation en stockage individuel ou bien collectif.

1) Acteurs : A qui m'adresser prioritairement ?

- Les **collectivités territoriales** : **acteur central** dans l'accompagnement de projet
- Les **OUGC** : organisme détenteur de l'autorisation de prélèvement
- Les **ASA** (irrigation collective) : gestion des ouvrages et services
- la **DDT** : cadre légal et gestion demande de projet
- la **DDP** : enjeux sanitaires et qualité de l'eau
- Les **conseillers EAU** via organisme public (Réseau des Chambres d'Agriculture) ou privé
- Ma coopérative**



2) Les principaux acteurs proposant de l'appui, des programmes de développement et appels à projet

- Les Agences de l'eau** : Aides à l'accompagnement et à l'investissement dans le cadre des AAP des PSN
- Les Services de l'Etat** (FranceAgriMer, DRAAF, ADEME, DREAL) : projets d'accompagnement divers
- L'OFB** : contrôles et réglementation
- Des structures et réseaux de gestion spécifiques** : GIE, GEDA, comités de bassins/rivières, PNR, CNR (69)... : accompagnement
- Les Instituts techniques et de la recherche** : production de documentation/références
- Le Conseil Régional** via des aides à l'investissement (FEADER) et autres projets territoriaux
- Les organismes privés de gestion de l'eau** : approvisionnement, entretien...

Il est important de se rapprocher de ses **organismes d'affiliation territoriale** et de jeter régulièrement un coup d'œil sur leurs sites internet respectifs pour avoir connaissance des derniers projets

3) Le stockage sur mon exploitation pour une irrigation de sécurisation

LES "BASSINES"

Il s'agit d'un système de pompage en nappe ou cours d'eau pour déversement dans un réservoir artificiel qui a été étanchéifié et équipé de digues au préalable. Ce sont ce type de système (à grande échelle) qui ont été récemment pointés du doigt car ne sont notamment pas récupératrices d'eau.

Remarque : d'autres systèmes suivent également ce même principe via le pompage sur des rivières mais représentent des retenues moins communes et très réglementées.

LES RETENUES COLLINAIRES

Elles captent des eaux de ruissellement via un remplissage lorsque l'eau est disponible (automne, hiver) pour l'utiliser lors des forts besoins en eau. Ces dernières sont complètement déconnectées du réseau hydrographique. Elles possèdent des taille allant de quelques centaines à quelques milliers de mètres cubes

LES RETENUES DIRECTEMENT ALIMENTÉES PAR UN COURS D'EAU VIA UN CANAL

LES LACS DE BARRAGE CONTRÔLÉ PAR DES OUVRAGES D'ART

" Le stockage sur mon exploitation peut être considéré comme une solution de court-terme du fait du détournement de sa trajectoire accélérant la pression hydrique sur l'agroécosystème à terme."

